

# CODE CIVIL

376

DE LA

PROVINCE DE QUEBEC

CONTENANT

TOUS LES AMENDEMENTS ET CHANGEMENTS FAITS PAR  
LA LÉGISLATURE ET QUELQUES ANNOTATIONS  
DES MATIÈRES EN RAPPORT AVEC LE CODE  
CIVIL JUSQU'AU 1er JUILLET 1909

PAR

**L'HONORABLE M. MATHIEU**

Ancien Juge de la Cour Supérieure de Montréal, Docteur en Droit  
Doyen de la Faculté de Droit et Professeur de Droit Civil  
à l'Université Laval, à Montréal.

---

MONTREAL,  
C. A. MARCHAND, IMPRIMEUR  
40 Place Jacques-Cartier  
1909